

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mai à 20 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence, de Jean-Louis MORIN, Maire.

Présents : Jean-Louis MORIN, Jean-Paul VALETTE, Catherine BARD, Patrick BUISSIERE, Geneviève BAZY-PILLOT, Charles MEUNIER, Christine GUABELLO, Esther LIAUD, Gilles DUMOULIN, Vincent PASCALIS, Damien DUFAUT, Serge BALDI.

Pouvoirs : Katia DIE donne pouvoir à Catherine BARD.

Absences : Valérie LAGARDE, Audrey VANHOLLEBEKE

Secrétaire de séance : Catherine BARD

Date de la convocation : 3 mai 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Présents : 12

Votants : 13

Approbation du compte-rendu du 26 mars 2024

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2024-21 - Objet : Avenant n° 1 – LOT n° 9 « SERRURERIE » concernant la rénovation d'un bâtiment communal (ancienne poste)

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que dans le cadre de la rénovation du bâtiment communal (ancienne poste) le lot n° 9 doit faire l'objet d'un avenant.

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire du lot considéré en application de la délibération du conseil municipal n° 2020-07-04 du 28 juillet 2020 relative à l'approbation du projet détaillé des travaux de la rénovation du bâtiment communal (ancienne poste).

Considérant qu'il est nécessaire de prendre en compte les prestations suivantes : acceptations des options proposées de l'entreprise, le présent avenant a pour objet d'augmenter le montant du contrat initial, pour les motifs suivants (options proposées) : **Garde-corps inox, motorisation volet papillon.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de conclure l'avenant n° 1 suivant :

Lot n° 9 « SERRURERIE » - AVENANT N° 1 qui a pour objet l'adaptation de chantier notamment acceptations des options proposées.

Attributaire : **A.D.M. Métal – 45 Impasse des Genêts – Z.A. de Blacheronde – 26800 ETOILE SUR RHONE**

Marché initial (Acte d'engagement) signé le 28 juillet 2020 - montant : **26 557,00 € HT – 31 868,40 € TTC**

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de **5 335,80 € HT – 6 402,96 € TTC**

Nouveau montant du marché : **31 892,80 € HT – 38 271,36 € TTC**

Délibération n° 2024-22 - Objet : TABLEAU DE GESTION ET DE SUIVI DES EMPLOIS au 1^{er} juin 2024

Mise à jour du tableau des effectifs, créations, ajustements et modifications des postes dans le cadre des besoins de service et du mouvement de personnel au 1^{er} juin 2024.

Le Maire rappelle à l'assemblée,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 1^{er} juin 2022,

Considérant la nécessité de créer et de supprimer, afin de permettre le bon fonctionnement des services, il convient de tenir compte, des ajustements et modifications de postes dans le cadre des besoins du service, des mouvements du personnel (départ retraite, mobilité interne, réussite aux concours et examens)

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil municipal.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'avis favorable de la saisine au CT concernant la suppression des postes,

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade établi pour l'année 2024.

Considérant

Service administratif

SUPPRESSION

1 poste d'Accueil-A.P.C. – adjoint administratif territorial à 12 heures ½ (départ en retraite)

1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à 18 heures (promotion interne non obtenue)

1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 18 heures (départ en retraite)

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} juin 2024,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Margès,

SERVICES ADMINISTRATIFS						
Emplois	Grade(s) correspondant(s)	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail hebdomadaires (moyen)	Equivalent TP
Responsable des services administratifs et techniques	Adjoint administratif Principal 1^{ère} classe	C	1	1	32 h	0,91
Assistante de gestion administrative	Adjoint administratif territorial	C	1	1	30 h	0,86
Assistante à la population	Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe	C	1	0	28 h	0,80
TOTAL (Temps plein)						2,57
SERVICES TECHNIQUES						
Emplois	Grade(s) correspondant(s)	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail hebdomadaires (moyen)	Equivalent TP
Responsable des Équipes techniques	Agent de Maîtrise	C	1	1	35 h	1
Chef d'Équipe	Agent de Maîtrise	C	1	1	35 h	1
Agent Technique polyvalent	Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe	C	1	1	35 h	1
Agent Technique polyvalent	Adjoint technique territorial	C	1	0	35 h	
Agent d'entretien des bâtiments	Adjoint technique territorial	C	1	1	12 h	0,35
TOTAL (Temps plein)						3,35

Questions diverses :

- Élections Européennes auront lieu le Dimanche 9 juin 2024 de 8 heures à 18 heures
- Candidature à déposer avant le 15 mai Arche Agglo en faveur des actions à mener « Fresque du Climat » et « Vrai-faux de l'énergie ».
- Point sur les candidatures reçues pour le poste d'agent d'entretien des espaces verts
- Enquête publique : achèvement le 29 mai prochain (registre également disponible en ligne)
- SIVOS d'Arthémonay-Margès : acte d'engagement signé avec YES Architecture (calendrier = projet fin d'été lancement des consultations en décembre 2024 – janvier 2025 – prévision d'ouverture septembre 2025)
- Déplacement du Club des 2 villages au plateau sportif dans la petite salle – un jeudi/deux (afin de permettre à la Bibliothèque de profiter des locaux et de s'agrandir)

Agenda :

15/05/24 : Conseil d'agglo à 18h30 à Larnage

17/05/24 : Soirée des partenaires du Volley à 19h au plateau sportif

24/05/24 : Ouverture des monstrueuses rencontres de la MJC à 18h30 à l'espace des collines

14/06/24 : Inauguration de l'exposition « l'été de la Libération-Drôme,1944 », à 18h30, à la bibliothèque

15/06/24 : Commémoration Yves Péron, à 16h à la stèle route de la Sizeranne

18/06/24 : conseil d'école à 18 h en mairie

18/06/24 : conseil municipal à 20 h en mairie

Fin de la séance à 21 heures 36 minutes

Le Maire,
Jean-Louis MORIN

